

Service Police Municipale
Réf agent RH

OBJET : FERMETURE PROVISoire DU SQUARE RIBOT A L'OCCASION DU SPECTACLE LA PLUIE

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu l'arrêté N° 2025/49 du 28 mai 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au public du square Ribot, excepté le personnel et les enfants de la crèche, le lundi 02 juin 2025 de 9h30 à 15h00 à l'occasion du « Spectacle La Pluie ».

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'accès au public du square Ribot, excepté le personnel et les enfants de la crèche de la Maison de l'Enfance sera interdit le lundi 02 juin 2025 de 9h30 à 15h00 à l'occasion du « Spectacle La Pluie ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS, le 30 Mai 2025

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE

Claude WILLIOT
1^{er} Adjoint au Maire
Délégation Générale

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,

Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT

A.R. du 30 mai 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025030 - Arr 2025-SDAR

Publié le 30 mai 2025



Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS